

À partir du vendredi 31 août 2012, la production et l'importation d'ampoules à incandescence de 25 et 40 W seront interdites dans l'Union européenne.

Depuis 2009, et par étape, tous les pays membres de l'Union européenne retirent progressivement de leurs rayons les ampoules à filament, au profit de lampes à économie d'énergie.

En France, selon un calendrier fixé par le Grenelle de l'environnement, les dernières ampoules à incandescence, celles de 25 W, disparaîtront à la fin de l'année.

La disparition des ampoules énergivores se fait au profit des ampoules basse consommation, qui durent théoriquement huit à dix fois plus longtemps, consomment quatre à cinq fois moins d'énergie, et sont recyclables à 93 % de leur poids. Ces ampoules basse consommation sont toutefois plus chères à l'achat.

Selon les chiffres présentés par le ministère du Développement durable, 180 millions d'ampoules sont vendues chaque année en France, dont 152 millions à incandescence.

<http://www.ladepeche.fr/article/2012/08/31/1429452-disparition-des-ampoules-a-incandescence-en-europe-vendredi.html>